



AVIS DE MOTION

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 13 décembre 2025 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE, au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), à laquelle sont présents les conseillers, Stephen Lloyd, Marie-Hélène Lemarbre, Chantal Baron, Charles Morgan, Grant Elliott, et David Castonguay formant quorum sous la présidence de Luc Trépanier, maire.

Me Martin Paul Gélinas, directeur général et greffier, est aussi présent.

À la séance du Conseil ci-dessus mentionnée a été donné l'avis de motion suivant :

« Conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les citées et villes, avis de motion est donné par monsieur le conseiller Stephen Lloyd qu'à une séance ultérieure du conseil il sera procédé à l'adoption du règlement 295 relatif au Code d'éthique et de déontologies des élus-es.

Le maire dépose le projet de règlement.

Une copie du projet est disponible lors de la présente séance pour consultation par les citoyens. »

Je, soussigné Martin Paul Gélinas, secrétaire-trésorier, certifie que ce qui précède est une copie exacte et fidèle du livre des délibérations de la ville de Barkmere.

Donné à Barkmere, ce 13 décembre 2025.

Martin Paul Gélinas, directeur général et greffier.